

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2026

**DELIBERATION N° 2026-05-090-DAP**

Nomenclature : 3.6.3

**OBJET : DÉCLASSEMENT DE VÉHICULES TECHNIQUES**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

**PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE**

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, Mme LASSALLE M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, M. CLUCHIER, Mme BIRLES, M. THIAM, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE**

M. GARANS	procuration	à	M. PERRET
Mme BAULON	procuration	à	Mme LASSALLE
Mme LOGEZ	procuration	à	M. FARGES
M. GOMEZ	procuration	à	M. ROBLES
Mme DIOS	procuration	à	Mme CASSAING

➤ Arrivée de Mme CASSAING avant le point n°2026-05-086-DAP

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27 en début de séance 28 à partir du point n° 2026-05-086-DAP
Nombre de pouvoirs	4 en début de séance 5 à partir du point n° 2026-05-086-DAP
Nombre de votants	31 en début de séance 33 à partir du point n° 2026-05-086-DAP

Fait à Tarnos,  
 le 21 mai 2026  
 Pour extrait certifié  
 conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de La publication sur  
 le site Internet de la Mairie le :*

22/05/2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser cinq véhicules du Service Espaces Verts en raison de leur vétusté.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant la vétusté des véhicules suivant :



- remorque citerne de marque TRIGANO 500 Kg modèle RB 150 n° de série WMDB11156EB 100 969 année 2007
- tondeuse auto-portée de marque WRIGHT type Sport RH n° de série 59391 année 2012
- motoculteur de marque HONDA type F 560 n° de série 377 9353 année 1999 ,
- tondeuse de marque PELLENC type RASION EASY sans batterie n° de série 59S00 113 année 2018
- remorque de marque ERDE 143 n° de série VJW143004BS018284

Considérant la proposition de reprise des anciens véhicules par l'établissement AGRIVISION à Bayonne, pour cession en état pour un montant de :

- 200 € pour la remorque citerne de marque TRIGANO,
- 300 € pour la tondeuse auto-portée de marque WRIGHT,
- 150 € pour le motoculteur de marque HONDA,
- 75 € pour la tondeuse de marque PELLENC,
- 75 € pour la remorque de marque ERDE,

### **DÉLIBÈRE**

**DECIDE** de déclasser du domaine public communal pour les classer dans le domaine privé, les véhicules suivants : remorque citerne de marque TRIGANO, tondeuse auto-portée de marque WRIGHT, Motoculteur de marque Honda, Tondeuse de marque PELLENC, Remorque de marque ERDE

**ACCEPTE** la proposition de reprise de l'établissement AGRIVISION pour un montant de :

- 200 € pour la remorque citerne de marque TRIGANO,
- 300 € pour la tondeuse auto-portée de marque WRIGHT,
- 150 € pour le motoculteur de marque HONDA,
- 75 € pour la tondeuse de marque PELLENC,
- 75 € pour la remorque de marque ERDE,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)